

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3710 Société : 173876

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : DENNOURI MOUSTAFA

Date de naissance : 30.07.1957

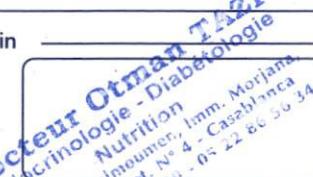
Adresse : 02 Rue du Tigre résidence Famia 5^e ETA

APP N° 11 MEBS GUL JAH CASA

Tél. : 06 70 93 02 05 Total des frais engagés : 440,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/07/2022

Nom et prénom du malade : DR KHALID BEN YOUSSEF Age : 61

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/07/2022 Le : 22/07/2022

Signature de l'adhérent(e) : DR KHALID BEN YOUSSEF

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
0 293 4d. Appt. N° 4 Casablanca	Docteur Otman TAZI Endocrinologie - Diabétologie Nutrition	1	150	Docteur Otman TAZI Endocrinologie - Diabétologie Nutrition 293 4d. Appt. N° 4 Casablanca Tél.: 05 26 41 90 - 05 22 86 56 34

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ABOU SULTANE A. Rue Ghizlane Larabi Casablanca	08/7/22	150,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>

Docteur Otman TAZI

Ancien Médecin Interne des Hôpitaux de Toulouse-France au Service d'Endocrinologie et Maladies Métaboliques

Diplôme en Pathologie Hypothalamo Hypophysaire

Diplôme en Diabétologie

Diplôme en Nutrition Appliquée

Capacité de Traitement par Pompe à Insuline

Diplôme en Echographie

Holter Glycémique

LOT : 7084

UT. AV : 02-25

P.P.V : 19 DH 00 //

LOT : 8043

UT. AV : 03-25

P.P.V : 19 DH 00 //

LOT : 8045

UT. AV : 03-25

P.P.V : 19 DH 00 //

LOT : 8043

UT. AV : 03-25

P.P.V : 19 DH 00 //

LOT : 8719

UT. AV : 04-25

P.P.V : 19 DH 00 //

LOT : 8719

UT. AV : 04-25

P.P.V : 19 DH 00 //

LOT : 8719

UT. AV : 04-25

P.P.V : 19 DH 00 //

LOT : 8719

UT. AV : 04-25

P.P.V : 19 DH 00 //

Casablanca le, 08/07/2022

Mme RACHID EP DENNOURI Soumiya

$$19,00 \times 10 = 190,00$$

ADO 850 MG

1 comprimé, matin, midi et soir au milieu ou après repas (pendant

PHARMACIE ABOU SOULAIMANE
GHIZLANE LARABI
4, Rue Abou Soulaimane El Khattabi
Casablanca - Tel: 0522 82 90 44

LOT : 8719

UT. AV : 04-25

P.P.V : 19 DH 00 //

LOT : 8718

UT. AV : 04-25

P.P.V : 19 DH 00 //

Docteur Otman TAZI
Endocrinologie - Diabétologie
293 Bd. Abdelmoumen, Imm. Marjana,
Appt. N°4 Casablanca
Tél. 0522 86 41 90 - 0522 86 56 34